

La mutuelle solidaire fait son apparition à Argenteuil



Argenteuil, ce mardi 14 mars 2017. Le maire Georges Mothron a signé une convention de partenariat avec l'association Actiom en vue de la mise en place d'une mutuelle solidaire active. LP/M. Len

À Argenteuil, plus de 5 000 personnes ne disposeraient potentiellement pas de couverture de santé complémentaire. C'est pourquoi la ville a signé une convention de partenariat entre l'association Actiom de conseils et services dans le domaine de la santé et le centre communal d'action sociale en vue de créer une mutuelle solidaire. Cette dernière est ouverte à tous sans aucune condition (ni d'âge ni de ressources ni de situation professionnelle) mise à part celle d'être habitant argenteuillais. « Cela permettra à celles et ceux qui le veulent de s'inscrire pour bénéficier d'une mutuelle dans de meilleures conditions et bénéficier éventuellement de meilleurs tarifs grâce à l'effet de groupe », explique Philippe Métézeau, adjoint au maire (LR) délégué à l'action sociale et à la santé.

Ainsi deux référents indépendants de l'association assureront trois permanences individuelles et gratuites par mois (dans un premier temps) dans les maisons de quartier pour évaluer les budgets et les besoins médicaux de chacun. Les personnes intéressées auront le choix entre 10 formules d'assurance. « Les gens signent leur contrat avec nous mais nous ne sommes pas une compagnie d'assurances, nous ne faisons que souscrire pour eux », précise Thierry Chamaret, co-fondateur d'Actiom créée en 2014 et qui compte déjà 18 000 assurés en France. Ce dernier précise que l'association n'est pas là pour casser les contrats que les uns et les autres ont déjà mais pour les optimiser. Les référents agissent en quelque sorte comme un conseiller juridique.

Isabelle Chevrier qui tiendra certaines permanences explique par exemple qu'elle a pu faire économiser près de 50 % à une dame sur son assurance : « Elle gagnait 650 € de retraite par mois et payait 82 € de mutuelle, je lui ai expliqué que dans sa situation elle pouvait bénéficier de l'aide au paiement d'une complémentaire santé qui s'élève à près de 500 € par an », précise-t-elle. Ainsi de nombreux seniors qui ont vu leur mutuelle individuelle augmenter ces derniers temps (du fait notamment de nombreuses ruptures de contrats individuels depuis la mise en place d'une mutuelle d'entreprise obligatoire) ont recours à Actiom. L'association travaille par ailleurs déjà avec de nombreuses villes comme Éragny, Beaumont, Sannois...

Les permanences assurées dans les maisons de quartier et au CCAS se font sur rendez-vous au 01.34.23.41.81. La première permanence a lieu le 31 mars.